

député et la mienne puissent différer, je crois que nous avons discuté cette matière pendant deux heures, hier soir, et j'avais alors mes officiers ici.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Des allusions ont été faites à ce sujet hier soir, mais aucune information n'a été donnée comme vous pouvez le voir par les débats.

Sir ADOLPHE CARON : Je sais que diverses allusions ont été faites à ce sujet, mais il n'a pas été fait mention du nombre des élèves gradués. Toutefois, je n'ai aucune objection à produire la liste de ceux dont les noms ont été soumis au conseil et qui ont été gradués au dernier examen. Je crois qu'ils étaient de 22 à 25, mais je n'en suis pas certain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel est le nombre de ceux qui ont passé leur examen de matricule cette année ?

Sir ADOLPHE CARON : Je n'aimerais pas à parler de cela de mémoire. Ce n'est pas une information que j'ai prise dans mon carnet, mais une information qui m'est venue au département ; mais je puis la produire dans n'importe quel temps. Je crois que ce nombre était de 10 ou 16, mais je n'en suis pas sûr.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est à peu près la moitié du nombre que le collège s'attendait à recevoir. L'honorable ministre sait que la classe matricule annuelle devrait être de 24, ou d'un peu plus.

Sir ADOLPHE CARON : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Sans doute, l'ex-gouvernement est responsable de la création de ce collège, mais c'était notre intention, comme elle a été annoncée dans le temps, que, en sus des quatre commissions (qui ont été accordées par les autorités impériales, dans chaque classe, au moins, une demi-douzaine de ceux qui auraient montré le plus de capacités, auraient dû avoir l'avantage d'entrer dans le service civil canadien, soit au ministère des travaux publics, soit dans la police à cheval, ou le service militaire ou dans quelque autre ministère, qui conviendrait le mieux à leurs aptitudes, et j'ai toujours cru que, virtuellement, une injustice a été commise, si, toutefois, le collège doit être maintenu, par le fait de n'avoir pas mis ce projet à exécution ; et je crois aussi qu'il eut été très avantageux pour le peuple du Canada si un nombre considérable de ces élèves gradués avaient été employés aux travaux publics du Canada. Cela a été fait dans d'autres pays. Je crois que cela a été fait à West Point, au grand avantage du service américain, et je suis parfaitement convaincu que ces hommes, dont la plupart reçoivent une instruction qui les prépare plus ou moins bien pour la position d'ingénieurs civils, seraient des serveurs publics utiles, et que leur emploi aurait eu pour résultat d'élever le niveau de l'honneur du ministère des travaux publics, un peu plus qu'il ne l'a été, comme nous avons lieu de le déplorer.

Je crois qu'il n'est pas encore trop tard. J'ai répété cette demande au ministre à maintes reprises. Depuis 1879, je crois qu'il ne s'est pas passé une année, sans que j'aie insisté sur l'opportunité d'offrir un certain nombre d'emplois, dans le service civil,

Sir ADOLPHE CARON.

aux plus méritants de ces élèves gradués, non dans le désir de les favoriser, mais parce que je croyais qu'ils formeraient une classe d'ingénieurs, qu'il est grandement désirable d'avoir dans le service public. Je crois reconnaître que le ministre actuel de la milice s'est efforcé, en diverses circonstances, lorsqu'il était laissé à sa liberté, de donner des emplois aux élèves gradués du collège militaire, mais rien n'a été fait d'une façon régulière ou systématique, et si ce collège doit être maintenu, je crois qu'il serait grandement désirable que cela fût fait. J'ai dit, hier soir, et je le répète aujourd'hui, que j'ai lieu de craindre que la discipline et l'efficacité générale de cette institution, ne se maintiennent pas sur un prix aussi élevé que par le passé, et j'ajoute ceci maintenant pour la considération du ministre et du gouvernement. Il n'y a aucun doute qu'ils ont été animés d'un louable désir de soulager la caisse publique, lorsqu'ils a élevé la charge annuelle de \$100 à \$150 qu'elle était, je crois, à \$350 ou \$400, mais l'honorable ministre observera que, en augmentant les honoraires au taux actuel, il a virtuellement converti ce collège en une institution, où les meilleures classes, je dirai plutôt les classes les plus riches, pourront envoyer leurs enfants. Dans les premiers temps, et lorsque les honoraires d'admission étaient moins élevés, le choix des élèves inscrits était beaucoup plus large. C'était une sorte de prix, alors, et l'entrée étant déterminée par un concours ouvert, il y avait un champ plus vaste pour les personnes qui y étaient admises. Il est à ma connaissance que quelques-uns des élèves les plus distingués qui sont sortis de ce collège étaient des fils de cultivateurs, des hommes dans une position comparativement peu aisée, qui certainement, ne pourraient pas être admis maintenant. Il n'y a aucun doute, comme je l'ai dit, que quoique l'objet du gouvernement puisse avoir été très bon, en désirant favoriser la caisse publique, l'effet pratique a été de rétrécir le champ de l'admission à un degré très considérable. Quant à la direction de l'établissement, je laisse à l'honorable ministre le soin de s'en occuper, quant à la question de la meilleure manière d'utiliser les services de ces jeunes gens, pour le plus grand avantage du Canada, je prétends respectueusement qu'il est éminemment désirable, particulièrement en vue du fait qu'un nombre immense d'entre eux ne restent pas au Canada, mais qu'ils sont employés, à ma connaissance certaine dans les Etats-Unis, qu'un effort soit tenté pour retenir un certain nombre d'entre eux pour le plus grand avantage du service public. Je crois que ces quatre commissions, dans le service impérial, devraient être complétées par un nombre modéré—je n'en demande pas plus qu'une demi-douzaine—d'emplois dans le service public du Canada, qui seraient accordés comme un droit aux élèves gradués les plus distingués. Il devrait y avoir une classe d'élèves gradués variant de 20 à 24 chaque année, et nous devrions avoir, aussi bien que le service impérial, le choix de ces hommes pour le service public. C'est tout ce que je veux dire sur le sujet.

Sir ADOLPHE CARON : Je prierais l'honorable député de se rappeler que je n'ai parlé que de mémoire, et je ne voudrais pas être tenu responsable des chiffres que j'ai donnés ce soir ; mais lundi prochain, je pourrai produire sur le bureau de la chambre, la liste de ceux qui ont été inscrits et de ceux qui ont subi leur examen final, cette année. Quant à la direction, je puis dire à l'honorable député—